



## EN DIRECT DE LA FRIJQ

Lundi 20 juin 2022

Bonjour chers membres,

Nous souhaitons vous transmettre quelques informations en ce début de période estivale, sachant tout le travail qui fut accompli au cours des derniers mois avec vos équipes afin d'assurer le bien-être de vos usagers.

Dans un premier temps, nous tenons à revenir sur la Journée de formation et d'information et la tenue de l'AGA 2022, qui a eu lieu le 7 juin dernier. Lors de cette rencontre accompagnée de professionnels, nous vous avons dévoilé la nouvelle Politique de la défense des membres, le premier Plan de formation et de perfectionnement 2022-2023, les nouveaux règlements généraux 2022 et le rapport annuel 2021-2022 accompagné des états financiers de la FRIJQ. De plus, nous avons reconduit les mandats des administrateurs pour l'année 2022-2023, qui ont été élus par acclamation pour un mandat de deux (2) ans (2024) soit : Mélanie Arseneault / Lanaudière-Laval, Kathleen Caudron / Lanaudière-Laval, Pascal Lévesque / Est du Québec, Éric Bédard / Montérégie-Estrie, Gilles Lalande / Montréal, Michel Tremblay / Montréal et Martin Monté, qui prend le poste vacant de la région Est du Québec (fin de mandat en 2023). Il y a un poste à combler pour fin de mandat d'un (1) an, soit Laurentides-Outaouais, suite au départ de Caroline Blaquièrre en mars dernier. Nous n'avons reçu aucune mise en candidature pour ce poste. Nous remercions les membres présents à cette rencontre qui fut suivi d'un cocktail.

### Rappel - Reddition de comptes MESURES COVID-19

Comme mentionné dans les différentes correspondances qui vous ont été acheminées par le MSSS ou vos établissements, des mesures financières exceptionnelles avaient été mises en place pour une période temporaire, en fonction de l'évolution de la propagation de la COVID-19 et du contexte de l'état d'urgence sanitaire au Québec.

Cette aide financière **a pris fin le 14 mai 2022**, ainsi, les **mesures qui y sont rattachées sont abolies**, incluant celles applicables aux RI-RTF visées et non visées par LRR.

Conséquemment, **à compter du 15 mai 2022, aucune des mesures financières COVID-19** suivantes prévues pour les RI-RTF, **n'étaient reconduites, à savoir :**

Dépenses exceptionnelles engagées par les RI-RTG visées et non visées par la LRR (pour les RI non visées par la LRR, communément **appelée « somme allouée »**) : *frais de quarantaine ou d'isolement, frais de maintien de contacts virtuels, frais de transport et consultation, temps supplémentaire effectué par un salarié, gardien de sécurité, salarié supplémentaire, matériel lié à l'hygiène des usagers (produits de désinfection) excluant l'achat d'équipement de protection individuelle (ÉPI), dépenses liées à la vaccination des usagers et des employés.*

Vous devez **soumettre, pour une dernière fois, vos reddition(s) de comptes finale(s) et les pièces justificatives requises au plus tard le 14 juillet 2022** à l'adresse courriel suivante : [reddition\\_rirtf@msss.gouv.qc.ca](mailto:reddition_rirtf@msss.gouv.qc.ca), si ce **n'est pas déjà fait**. Ainsi, **à compter du 15 juillet 2022, il ne sera plus possible pour ces RI de soumettre de nouvelles réclamations.**

Au terme de ce délai, si aucun document n'a été transmis au MSSS, **l'état de compte final** vous sera acheminé et l'établissement devra communiquer avec vous afin de convenir **des modalités d'une entente de recouvrement, le cas échéant.**

N'oubliez pas que, si vous avez des questions concernant votre état de compte, vous pouvez communiquer directement par courriel à [reddition\\_rirtf@msss.gouv.qc.ca](mailto:reddition_rirtf@msss.gouv.qc.ca) **pour leur demander des explications, si vous avez des sommes qui ne vous sont pas autorisées. Assurez-vous de le faire avant le 14 juillet prochain.**

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à communiquer directement avec votre établissement, au service des finances / SIRTf.

### **Inscription au Programme de formation et de perfectionnement 2022-2023**

Dans le cadre de la nouvelle Entente nationale négociée pour la période 2020-2025 et par la création de ce fonds, le Comité *ad hoc* de formation continue et perfectionnement a élaboré un programme et une nouvelle approche de formation, qui sera bonifié annuellement. Toutefois, nous devons continuer de respecter certaines orientations nationales en matière de formation et perfectionnement, selon le Ministère de la santé et des services sociaux. Ce programme de formation et perfectionnement s'adresse aux membres de la FRIJQ ainsi que leur personnel.

Les inscriptions ont débuté le 7 juin dernier. Vous pouvez inscrire seulement un certain nombre d'employés à chaque formation. Pour chaque participant ayant suivi et complété une formation, le propriétaire ou gestionnaire de la RI recevra automatiquement de la FRIJQ le montant forfaitaire correspondant. Vous retrouverez dans ce programme, les descriptions de chacune des formations pour vous aider à cibler celles qui répondent le mieux aux besoins de vos équipes. De plus, le récapitulatif des dates de formations offertes est à la page 18. Cependant, vous pouvez participer à toutes les formations sans exception.

À titre d'information, le conseil d'administration a convenu d'un **montant forfaitaire maximum de 500 \$** pour la première année, et ce, pour chaque RI qui inscrira des participants dans le cadre de ces formations reconnues par le MSSS, avant le 31 octobre 2022.

Pour de plus amples informations, veuillez adresser vos demandes à l'adresse : [info@frijq.ca](mailto:info@frijq.ca), à l'attention de France Charbonneau, qui se fera un plaisir de vous répondre.

## **Avis de la Cotisation des membres de la FRIJQ**

Le conseil d'administration vous informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 et à chaque début d'année financière de la FRIJQ (1<sup>er</sup> avril), la cotisation mensuelle sera indexée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, selon les taux d'augmentation de l'indice des rentes du Régime de rentes du Québec, publié par Retraite Québec, selon l'Entente Nationale. Ce changement du coût de la cotisation sera mis en place lors du paiement du 15 juillet prochain. Conséquemment, la cotisation prélevée le 15 juillet sera au montant de 81,90 \$ (77,80 \$ + 2,05 \$ + 2,05 \$) afin de retenir la portion manquante (2,05 \$) pour les mois d'avril et mai. À compter du 15 août 2022, la cotisation prélevée mensuellement sera de 77,80 \$.

## **Journée Formation et d'échange de la FRIJQ**

Nous vous informons que la **Journée de formation et d'échange annuelle de la FRIJQ** se tiendra le **jeudi 22 septembre** de 8h30 à 19 h, à l'Hôtel Imperia de Terrebonne.

Le **déroulement de cette journée** sera surtout dédié à certaines **formations de notre programmation annuelle 2022-2023**, la présentation de **conférenciers invités** et une période d'échange via **des tables rondes** sur différents sujets qui vous préoccupent. Le tout sera suivi d'un cocktail dînatoire pour clôturer cette journée.

Au cours de l'été, vous recevrez le programme de cette journée et le formulaire d'inscription. Si vous avez des sujets ou des conférenciers à nous proposer, veuillez me transmettre vos suggestions à l'adresse : [momassie@frijq.ca](mailto:momassie@frijq.ca).

## **Heures de bureau permanence et congé fériés et estivaux 2022**

Les heures de bureau de la permanence sont du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h. Pour les congés de la fête Nationale et du Canada, nos bureaux **seront fermés les 23 et 24 juin, 30 juin ainsi que le 1<sup>er</sup> juillet.**

Les **vacances estivales se tiendront du 22 juillet au 7 août 2022** inclusivement.

Nous vous remercions encore une fois de votre collaboration habituelle et nous vous rappelons que, pour toutes questions, vous pouvez les acheminer à l'adresse : [momassie@frijq.ca](mailto:momassie@frijq.ca) ou [info@frijq.ca](mailto:info@frijq.ca) ou encore, nous joindre par téléphone au 450 818-8808 et ce, en tout temps.

**Bonne Fête nationale !**

